

Important!

- Toute personne en demande d'asile a droit à la couverture de santé fédérale, le PFSI (papier brun).
- Il peut y avoir un délai de plusieurs mois entre la naissance de l'enfant et la réception de la carte RAMQ
- Entre temps, si votre enfant a besoin de soins de santé, on pourrait vous demander de payer les factures. Vous devrez peut-être avancer les frais et vous devrez alors demander un remboursement à la RAMQ après la réception de la carte de votre enfant.
- En principe, les hôpitaux ne devraient pas vous charger de frais, mais si c'est le cas il est possible de convenir d'une entente de paiement: à la réception de la carte RAMQ, le personnel de santé pourra se faire rembourser directement par la RAMQ.



Cet outil a été réalisé en collaboration par:



Vous êtes une personne en demande d'asile et vous venez d'avoir un enfant au Québec?

Votre enfant a droit à la RAMQ dès sa naissance!



- Toute personne née au Québec possède la citoyenneté canadienne
- Toute personne ayant la citoyenneté canadienne et demeurant au Québec a droit à la couverture de santé provinciale, quel que soit le statut de ses parents.
- La RAMQ est le régime d'assurance maladie du Québec.
- Pour que votre nouveau-né soit couvert par la RAMQ, vous devez faire les démarches d'inscription.
- Les démarches d'inscription peuvent prendre du temps, mais votre nouveau-né est couvert dès sa naissance.

Voici les démarches à suivre

À SAVOIR

À FAIRE

ÉTAPE 1 – À la naissance, vous devez enregistrer l'enfant auprès du Directeur de l'État Civil (DEC) dans les 30 jours

À la naissance de l'enfant, l'hôpital envoie un constat de naissance au DEC et en fournit une copie aux parents.

Délai : Vous avez 30 jours pour envoyer le formulaire de déclaration de naissance au DEC. Après ce délai, des frais s'appliquent.

- Compléter le formulaire de déclaration de naissance donné par l'hôpital en format papier.
- Donner le formulaire au personnel lors de l'accouchement ou le poster à l'adresse suivante:
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Attention : Le formulaire en ligne est seulement disponible pour les parents en demande d'asile qui possèdent un NAS et qui ont un compte ClicSÉCUR : https://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/naissance/declaration_naissance.html

ÉTAPE 2 – Une fois les documents reçus, le DEC produit un certificat de naissance

Le DEC vous confirme par la poste que votre enfant est bien inscrit au registre de l'Etat civil et transmet l'information directement à la RAMQ.

Délai : Il peut s'écouler environ 30 à 45 jours avant que le DEC ne communique avec vous.

- À la réception de la lettre du DEC, vérifier que les informations sont exactes.
- Si vous déménagez, appelez le DEC pour leur donner votre nouvelle adresse: **1 877 644-4545**

ÉTAPE 3 – La RAMQ vous envoie une attestation d'inscription et une liste de documents à lui fournir

En attendant le traitement du dossier de votre enfant, la RAMQ vous donne une attestation d'inscription temporaire qui permet à votre enfant de recevoir des soins de santé gratuitement.

Délai : Il peut s'écouler 4 à 6 semaines avant que la RAMQ ne communique avec vous. La RAMQ envoie une attestation d'inscription qui est valide 45 jours à partir de sa date d'émission.

Attention : Pour que votre enfant bénéficie de la RAMQ, vous devez fournir une preuve d'intention de séjour de plus de 6 mois au Québec: le document du demandeur d'asile est une preuve admissible.

- Envoyer une copie du document du demandeur d'asile (papier brun) à la RAMQ à l'adresse indiquée dans la lettre de la RAMQ.
- Si vous déménagez, mettez à jour votre adresse à partir du site du service québécois de changement d'adresse: <https://www.adresse.gouv.qc.ca/inscription/FormulaireChangementAdresse.aspx?Etape=0&Lng=fr>

ÉTAPE 4 – La RAMQ étudie le dossier et détermine si l'enfant est admissible

Si votre enfant est admissible, la RAMQ vous envoie sa carte d'assurance maladie (que vous pourrez présenter pour que votre enfant reçoive des soins gratuitement).

Attention : Il n'y a pas besoin de prendre de photo de l'enfant pour la carte RAMQ jusqu'à ses 14 ans.

- S'assurer que votre adresse est à jour pour recevoir la carte de la RAMQ de votre enfant.